

AIP

VERS UN FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES SALAIRES MINIMUMS

Dans le cadre des négociations AIP 2021-2022, la **FGTB** propose la création d'un fonds de solidarité pour les salaires minimums.

QU'EST-CE QUE C'EST, POURQUOI ? COMMENT ?

Depuis de nombreuses années, la **FGTB** fait figure de pionnière en matière d'augmentation du salaire minimum.

Sur le banc patronal, il y a peu d'enthousiasme pour agir efficacement sur les salaires les plus faibles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la **FGTB** n'a pas ratifié le précédent AIP.

Nous ne baissons pas les bras et remettons l'ouvrage sur le métier afin d'augmenter les bas salaires de manière significative.

Nous proposons la création d'un **fonds de solidarité** auquel tous les employeurs contribueraient afin de compenser le surcoût pour les entreprises concernées. Une contribution patronale de 0,2 % de la masse salariale (dans un premier temps) permettrait d'augmenter le salaire minimum de 1€ par heure. Cette augmentation ne peut évidemment pas être comprise dans la norme salariale.

Une amélioration d'une importance vitale qui permettrait à des milliers de travailleurs et travailleuses d'**augmenter leur pouvoir d'achat**. Notamment à celles et ceux des **secteurs dits « essentiels »**, où les bas salaires sont légion.

Ce fonds de solidarité est une étape dans notre lutte syndicale vers un salaire minimum à **14 € brut de l'heure ou à 2 300 € brut par mois**.

Ensemble on est plus forts #fondsdesolidarité

WWW.FGTB.BE - f t i @syndicatFGTB

FGTB

E.D. : FGTB, Thierry Bodson, rue Haute 42 - 1000 Bruxelles